

# La coopération interrégionale Bretagne - Normandie - Pays de la Loire : des dispositifs renforcés



# La coproduction mutualisée interrégionale

Les Régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire soutiennent les projets de production au profit des équipes artistiques issues de leur territoire.

## Objectifs

- **renforcer le soutien à la production** des Régions Bretagne, Normandie et Pays de la Loire
- donner aux projets une **envergure interrégionale** dès leur construction
- **amplifier la visibilité** et la diffusion de ces projets
- **renforcer la coopération** entre les lieux des 3 régions
- **soutenir la production** mutualisée interrégionale
- **favoriser la circulation** des équipes artistiques

## Principe

**Une structure publique ou privée\***, pouvant proposer aux équipes accueillies un espace de diffusion (propre ou via un partenariat avec un opérateur de diffusion)

\*Les établissements labellisés, excepté les SMAC, ne peuvent mobiliser ce dispositif (Centres chorégraphiques ou dramatiques, pôles nationaux, Scènes nationales, ...)

**accueille une compagnie** implantée en région Bretagne, Normandie ou Pays de la Loire

**pour une résidence** de 7 à 10 jours effectifs (selon les esthétiques et le nombre de personnes au plateau)

**et s'engage pour une coproduction** d'un minimum de 4 000€ d'apport en numéraire pour le spectacle créé dans ses murs, et à diffuser ce spectacle pour au moins une représentation (contrat de cession indépendant de la coproduction).

Le projet de production, objet de la demande, doit être **conçu et coproduit avec au minimum 2 autres lieux de diffusion** implantés en Bretagne, Normandie ou Pays de la Loire.

## Dispositions techniques

Il ne s'agit pas d'un fond commun, chaque Région a son propre dispositif et instruit les demandes des lieux de diffusion de son territoire.

L'aide de la région d'implantation du lieu demandeur peut aller jusqu'à 50% du montant global du projet (incluant les apports en numéraires destinés aux coproductions, les apports en nature et en industrie, les frais de cession le cas échéant, et les charges relatives aux actions culturelles éventuellement envisagées)

### Pour en savoir plus, les règlements des dispositifs en ligne :

#### **Région Bretagne**

[http://www.bretagne.bzh/jcms/preprod\\_118664/fr/production-mutualisee-spectacle-vivant](http://www.bretagne.bzh/jcms/preprod_118664/fr/production-mutualisee-spectacle-vivant)

#### **Région Normandie**

<https://aides.normandie.fr/soutien-la-production-mutualisee-en-region-et-inter-region-spectacle-vivant>

#### **Région Pays de la Loire**

<http://www.paysdelaloire.fr/services-en-ligne/aides-regionales/aides-regionales-themes/culture-et-sports/actu-detaillee/n/reglement-daide-a-la-production-mutualisee-spectacle-vivant/>

# Avis de Tournées

## Objectifs

- **amplifier la diffusion de spectacles** portés par des équipes artistiques professionnelles implantées en Bretagne, Normandie et Pays de la Loire
- **consolider les premières saisons d'exploitation** de leurs spectacles et prolonger leur durée de vie
- augmenter leur **visibilité régionale et nationale**
- favoriser le **rapprochement et la mise en réseau** des structures de programmation des trois régions
- **encourager les lieux** dans leur prise de risque artistique et financière

## Principe

Aide financière attribuée aux structures de programmation de Bretagne, Normandie et Pays de la Loire d'une tournée comprenant :

- au moins **cinq représentations**
- et réunissant **au moins trois structures de programmation en-dehors de la région d'origine de l'équipe.**

Pour la danse et la musique, le répertoire d'une même équipe artistique peut rendre une tournée éligible, alors que pour les autres disciplines, il s'agira d'un même spectacle.

## Dispositions techniques

### L'aide financière

L'aide financière est fléchée sur **tout ou partie des frais d'approche du spectacle** : transports (personnes + décor) et hébergement. Elle peut être accordée pour les deux saisons à venir.

### Les projets artistiques éligibles

#### Esthétiques

Ils peuvent être de **toutes natures** esthétiques appartenant aux arts de la scène, de la piste, de la rue.

Les projets musicaux relèveront des répertoires de la musique classique, ancienne et contemporaine, ou devront affirmer une singularité propre, par leur format ou leur contenu.

#### Ancienneté

Ils sont **créés**, visibles et ont moins de deux ans au moment de la demande d'aide, ou ils sont sur le point d'être créés : les **préachats** sont également éligibles.

## Automaticité

Dans le cadre d'Avis de grand frais! (biennale) l'éligibilité est automatique pour les spectacles **sélectionnés par la commission interrégionale Bretagne – Normandie – Pays de la Loire**

## Le type de représentations éligibles

Seules sont aidées financièrement les représentations « tout public » faisant l'objet d'un contrat de cession et d'une billetterie (à l'exception des spectacles des arts de la rue).

## Les structures de programmation éligibles

- toute structure de programmation de Bretagne, Normandie ou Pays de la Loire
- les Centres dramatiques nationaux, les Pôles nationaux des arts du cirque, les Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public et les Scènes nationales ne sont éligibles qu'à compter de la deuxième représentation tout public. Pour autant, elles rendent éligibles les tournées qui réunissent le nombre de représentations et de partenaires requis
- les coproducteurs ne sont éligibles qu'à partir de la deuxième représentation. Ils peuvent exceptionnellement l'être dès la première représentation s'ils ne sont pas missionnés ou soutenus pour faire de la coproduction

## Les décisions

Elles sont prises par une commission interrégionale d'attribution des aides, constituée de personnalités qualifiées du secteur, membres des comités et commissions des agences et régions partenaires.

**Dépôt des demandes d'aide avant le vendredi 1er février 2019**  
**Prochaine commission interrégionale mardi 5 mars 2019**

### Chiffres clés pour les tournées 2018-2019

**45 460 €** d'aides accordées / **23 lieux** aidés

4 équipes artistiques / 5 spectacles (théâtre : 2 - musique : 1 - cirque : 1 - théâtre d'objets : 1)

Pays de la Loire : 2 équipes artistiques (Cie Les Maladroits et Les Banquettes Arrières) pour 24 représentations

Bretagne : 1 équipe artistique (Galapiat Cirque) pour 9 représentations

Normandie : 1 équipe artistique (La Part des Anges) pour 34 représentations

# Avis de grand frais !

## 23, 24 et 25 octobre 2018

### Objectif

- organiser une **plateforme de visibilité** de spectacles d'équipes artistiques de Bretagne, de Normandie et de Pays de la Loire.

### Principe

- **équipes artistiques** implantées en Bretagne, Normandie ou Pays de la Loire
- dont le travail présente **une qualité et un intérêt artistique reconnu sur son territoire** par les réseaux professionnels de programmation culturelle
- **qui sont structurées ou accompagnées** et pour lesquelles Avis de grand frais ! sera un levier de diffusion et d'inscription dans les réseaux professionnels
- le spectacle doit déjà avoir été créé, et convaincu plusieurs professionnel.le.s.

Un comité de programmation interrégional associant les lieux et les partenaires institutionnels élabore la programmation finale à partir des pré-sélections régionales. Il veille à l'équilibre des disciplines artistiques représentées, à une bonne répartition des grandes formes/petites formes et à la parité femmes/hommes à la direction artistique.

### Le processus de sélection des spectacles présentés à Avis de grand frais!

1

#### Automne

Identification/repérage de spectacles par les professionnel·les impliqué·es dans les instances de chacun des partenaires organisateurs

2

#### Hiver

Présélection de 7-8 spectacles dans chaque région, par des comités régionaux *ad hoc*  
> 21 spectacles présélectionnés

3

#### Printemps

Issus de la présélection, 5 spectacles par région sont choisis par la commission interrégionale  
>15-16 spectacles retenus

4

#### Été

Communication des 15-16 spectacles présentés à Avis de grand frais! et automatiquement éligibles au dispositif Avis de Tournées

## Edition 2018

- 3 jours
- 3 régions
- 16 équipes artistiques parrainées par des lieux de diffusion
- 16 spectacles
- 200 responsables de programmation attendu.e.s à Caen en 2018

## Organisation

Avis de grand frais! est co-organisé par la Région Normandie, la Région Pays de la Loire, Spectacle vivant en Bretagne, la Ville de Caen, l'ODIA Normandie et le département du Calvados, avec le soutien des 8 lieux d'accueil partenaires.

## Plus d'informations

Inscriptions en ligne sur [avisdegrandfrais.normandie.fr](http://avisdegrandfrais.normandie.fr)

Page Facebook : [avisdegrandfrais](https://www.facebook.com/avisdegrandfrais)

#A2GF2018

## Les équipes artistiques visibles à Avis de grand frais! 2018 et éligibles à Avis de Tournées pour les saisons 2019-2020-2021 :

- *Happy Endings* - Collectif Label Brut (théâtre d'objets et marionnettes) - Pays de la Loire
- *Michelle, doit-on t'en vouloir d'avoir fait un selfie à Auschwitz ?* - Compagnie Les Yeux Creux (théâtre de marionnettes) - Bretagne
- *Assis* - Association Uncanny (danse) - Pays de la Loire
- *Simon et la méduse et le continent* - La PAC, La Parole au Centre (théâtre) - Normandie
- *La résistible ascension d'Arturo Ui* - NBA Spectacles (théâtre) Pays de la Loire
- *Orphelins* - La Cohue (théâtre) - Normandie
- *Sandrine, la destinée d'une trieuse de verre* - La Traînée Bleue/Théâtre Pôle Nord (théâtre) - Normandie
- *The Letter* - Compagnie Wayo (danse) - Bretagne
- *L'Irrésistible charme du BTP* - Gigot Bitume (art de la rue) - Bretagne
- *LOOP* - Compagnie Stoptoi (cirque) - Pays de la Loire
- *Barbe à rats* - Compagnie à (théâtre d'objets) - Pays de la Loire
- *Ersatz* - Collectif Aïe Aïe Aïe (théâtre d'objets) - Bretagne
- *TUTUGURI* - Compagnie PLI (danse) - Normandie
- *dance with dinosaurs* - Compagnie le pôle (danse) - Bretagne
- *Envahisseurs* - Compagnie Bakélite (théâtre) - Bretagne
- *SOMOS* - El Nucleo (cirque) - Normandie



3 jours  
16 spectacles à Caen

du  
**23**  
au  
**25**  
octobre  
2018

Normandie

Pays de la Loire

Bretagne

# AVIS DE GRAND FRAIS! #3

Rendez-vous artistique professionnel



# Contacts

## Région Pays de la Loire

Mylène Lucas

Cheffe de projets spectacle vivant, emploi-formation, économie

02 28 20 54 58

mylene.lucas@paysdelaloire.fr

## Région Bretagne

Vincent Pérès

Chef du service arts et développement territorial

02 22 93 98 74

vincent.peres@bretagne.bzh

## Région Normandie

Agnès Decour

Chargée de mission théâtre, marionnette, cirque et arts de la rue

02 31 15 81 34

agnes.decour@normandie.fr

## Odia Normandie

Caroline Lozé

Directrice

02 35 70 05 30

cloze@odianormandie

## Spectacle vivant en Bretagne

Pierre-Yves Charlois

Directeur adjoint et conseiller artistique

02 99 37 57 74

py.charlois@svbretagne.fr

[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)  
[www.normandie.fr](http://www.normandie.fr)  
[www.paysdelaloire.fr](http://www.paysdelaloire.fr)  
[www.odianormandie.com](http://www.odianormandie.com)  
[www.spectacle-vivant-bretagne.fr](http://www.spectacle-vivant-bretagne.fr)

